

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2019**

L'an deux mille dix-huit, le 27 mars, les membres du Conseil municipal de la Commune de Coise, se sont réunis à 20H30 à la salle du Conseil en la Mairie de Coise, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 mars 2018 conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Christiane VERICEL, Pascal MURIGNEUX, Franck GREGOIRE, Chantal GUYOT, Eliane MURIGNEUX, Sylvie PLUVY, Adeline DURAND, Laurent VILLE, Amaël MOULIN, Guillaume SOUBEYRAND, Simone BERNE, Thierry FAYOLLE

ÉTAIT EXCUSÉ : Hervé BONY

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Pascal MURIGNEUX est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 MARS 2019

Le compte-rendu du 21 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

I. 1°) BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le **compte de gestion** et le **compte administratif 2018** :

En fonctionnement :

- ✓ recettes : 481 931.40 € et
- ✓ dépenses : 320 715.55 €

En investissement :

- ✓ recettes : 1 064 106,94 € et
- ✓ dépenses : 1 073 951.78 €

Il vote le **Budget Primitif 2019** :

- ✓ En fonctionnement : 545 104 €
- ✓ En investissement : 906 824 €

II. BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT LE CREUX DU LOUP

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le **compte de gestion** et le **compte administratif 2018**

En fonctionnement :

- ✓ recettes : 252 908 €
- ✓ dépenses : 252 908 €

En section d'investissement :

- ✓ recettes : 247 000 €
- ✓ dépenses : 403 908 €

Pour un résultat final excédentaire de 41 112.02 €

Il vote le **Budget Primitif 2019** :

- ✓ en fonctionnement : 269 112.02 €
- ✓ en investissement : 155 112.02 €

III. VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2019

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'impositions et vote les mêmes taux pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation : 16,25 %
- Taxe d'aménagement : 3%

Le taux des taxes foncières reste inchangé :

- Taxe foncière (bâti) 13,19 %
- Taxe foncière (non bâti) 41,34 %

Dates à retenir :

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le **18 avril 2019**.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22H45.

Vu le 05/04/2019,

Le Maire,

Philippe BONNIER

